

Registre des prestations smart swissintergral

smart swissintegral comprend:

- Toutes les réparations (usure comprise) pour 3 ans ou 100'000 kilomètres (le premier atteint compte)
- Toutes les prestations de service A et B pour 100'000 kilomètres ou 10 ans (le premier atteint compte), entretien gaz d'échappement obligatoire, liquides de frein et de refroidissement compris

Sous exclusion des prestations suivantes

- Liquides tels que huiles, produit lave-glace, carburants/additifs carburant, et similaires
- Pneus neufs, usés ou défectueux, frais liés à l'échange de roues et de pneus ainsi que des mesures effectuées sur le mécanisme de commande
- Coûts résultant d'une fatigue excessive du véhicule, telle que sollicitation excessive des freins, de l'embrayage, etc.
- Services d'entretien et de maintenance sans présentation de coupons afférents ainsi que des prestations d'entretien et de maintenance fournies hors des intervalles réguliers entre les révisions par km parcourus
- Frais résultants des dommages causés par accident et de dommages de carrosserie
- Entretien du véhicule, intérieur et extérieur, entretien de la laque, entretien et conservation du moteur.
- Réparations dues à l'intervention d'événements extérieurs tels que dommages causés par grêle ou martres, etc.
- Bris de verre
- Frais provoqués par une utilisation non conforme au mode d'emploi ou par une utilisation sportive
- Frais occasionnés par la perte de clés (malchance)
- Accessoires montés et ajoutés après coup, superstructures, aménagements ainsi que des frais y afférents
- Taxes légales, telles que contrôle technique, vignette autoroute, taxe sur les véhicules et assurance
- Voiture de rechange (les prestations de mobilité dans le cadre de de smartmove Assistance ainsi que Mobility n'en sont pas affectées)
- Frais consécutifs aux positions mentionnées ci-avant
- Créances résultant de prestations non réclamées relatives à smart swissintegral

Ces prestations s'appliquent à tous les modèles smart commandés à compter du 1er mars 2006 en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein et facturés par Mercedes-Benz Suisse S.A. ou DaimlerChrysler Suisse S.A.

Sont inclus toutes les réparations et travaux de maintenance exécutés par les garages smart autorisés suivant les règlements du fabricant, pièces d'origine smart nécessaires comprises.

Mercedes-Benz Suisse S.A.

Marcel Guerry
Directeur After Sales

Stephan Müller
Responsable After Sales Services